



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

Délibération N°2016/003

Date de convocation : 02 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 10 février 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Mauvois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (57 titulaires 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Laurence MONTEIRO-LOPEZ
Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Brigitte ROLAND-BEC
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT	Régine DHOLLANDE
Pierre LEVEQUE	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN
Brigitte PRUVOT	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK
Gérard TAISNE	Alain HAPPE (S)	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Patrice BONIFACE	Bertrand LEFEBVRE
Karine ELOIR	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joëlle MANESSE	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Louis COQUELLE(S)
Pascal LEVEQUE	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Daniel CATTIAUX	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE

Membre(s) Excusé(s) (1) :

Marie-Lise MARLIOT

Membre(s) Absent(s) (9) :

Agnès BERANGER, Mélanie DISDIER, Alain GOETGHELUCK, Pierre LAUDE, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Augustine NOIRMAIN, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre(s) ayant donné procuration (7) :

Virginie LEBERIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Annie DORLOT, Jacky DUMINY à Francis LEBLON, Véronique NICAISE à Jacques OLIVIER, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2016/003 - Objet : Objet : Signature d'une convention de mise à disposition d'un bâtiment communal dans le cadre de la compétence petite enfance n°2016/003

La Communauté de Communes projette d'aménager un multi-accueil de 12 places et un Relais d'Assistantes Maternelles sur la commune d'Avesnes-Les-Aubert afin de couvrir les besoins en mode de garde sur le secteur nord-ouest de son territoire.

Un bâtiment situé rue Camélinat a été proposé par la commune d'Avesnes et remplit les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

En date du 27 juin 2014, la commune d'Avesnes-Les-Aubert a délibéré favorablement à la mise à disposition de son bien.

En date du 07 juillet 2014, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a délibéré favorablement à la mise en place d'une convention pour la mise à disposition de ce bâtiment.

Il convient aujourd'hui de formaliser cette mise à disposition par la signature d'une convention entre les parties.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention.

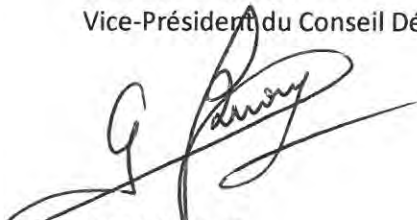
ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 12 février 2016 et de la publication
Le 12 février 2016

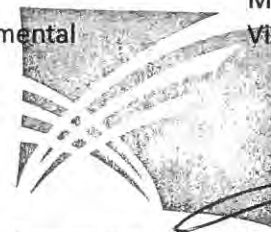
Pour expédition conforme
Caudry, le 12 février 2016

Vu,
Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

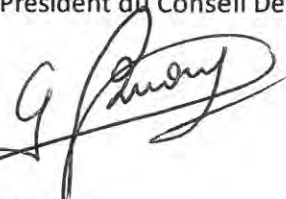
Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT



Communauté de Communes
Caudrésis - Catésis



Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION d'un bâtiment communal en vue de l'aménagement
d'un multi-accueil et d'un relais d'assistantes maternelles
Compétence communautaire PETITE ENFANCE**

Entre

La commune d'Avesnes-Les-Aubert, représentée par son maire, Monsieur Alexandre BASQUIN, dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil municipal du 27 juin 2014 transmise en Préfecture le 03 juillet 2014, ci-après dénommée « **le propriétaire** »

Et

D'une part,

La communauté de communes du Caudrésis-Catésis, représentée par son président, Monsieur Guy BRICOUT, dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2014, transmise en Préfecture le 9 juillet 2014, ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »,

D'autre part,

PREAMBULE

Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009, les actions en faveur des modes de garde des enfants de 0 à 6 ans (crèches, haltes-garderies, RAM) relèvent de la compétence de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis.

Dans le cadre du schéma de développement de la petite enfance, il est prévu la création d'une structure de garde collective pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans et d'un Relais d'Assistantes Maternelles sur le secteur nord-ouest de la communauté de communes.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

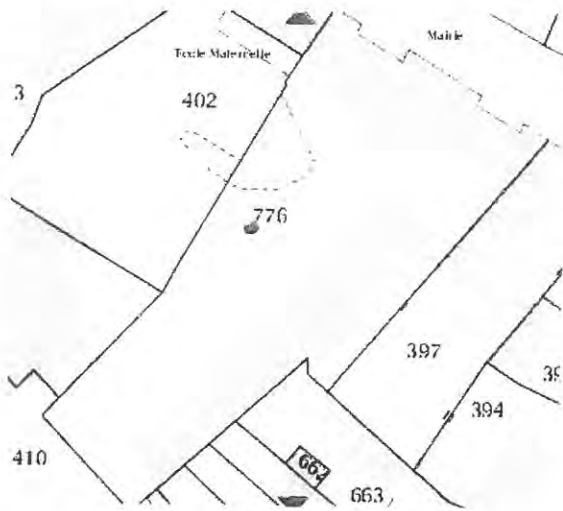
Le présent procès-verbal définit les conditions dans lesquelles le propriétaire met à disposition du bénéficiaire le bâtiment décrit ci-dessous, aux fins de réaliser un multi-accueil intercommunal d'une capacité de 12 places et un relais d'assistantes maternelles.

Article 2 : DESCRIPTION DU BIEN

Il s'agit d'un bâtiment situé rue Camélinat à Avesnes-Les-Aubert, sur une partie de la parcelle A 776. Un plan cadastral et un plan du bâtiment sont annexés à la présente convention. Ce bâtiment accueille également la garderie périscolaire communale sur sa partie centrale, le reste du bâtiment est aujourd'hui inoccupé (il servait auparavant de cantine scolaire). La crèche occupera une surface de 170 m² et le RAM 55 m².

Annexes

Extrait du cadastre



Plan du bâtiment et état projeté RAM et multi-accueil de 12 places

